



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acteRése  
au  
Moni  
bel

\*14061116\*

03 MRT 2014

BRUXELLES  
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 465.485.578

Dénomination

(en entier) : **Le Bureau Etudiant**(en abrégé) : **B.E.**

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : 50 bte 137, avenue Roosevelt, 1050 Bruxelles

**Objet de l'acte : APPROBATION DES BILANS - DECHARGES - NOMINATIONS - CONSEIL  
D'ADMINISTRATION - STATUTS COORDONNES**

1. En date du 16 décembre 2013, l'Assemblée générale ordinaire de l'association sans but lucratif "Le Bureau Etudiant" a approuvé à l'unanimité le bilan financier annuel.

2. L'Assemblée Générale a ensuite décidé, à la majorité qualifiée des deux tiers des voix de modifier les statuts comme suit :

Article 5 : "Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à quatre. les membres effectifs forment l'Assemblée Générale. Toutes les dispositions statutaires leur sont applicables. L'association peut également accepter des membres adhérents. Tout membre doit déclarer adhérer aux présents statuts."

Suppression de l'article 6.3.

Article 6.4 (devient article 6.3.) : "Sera démissionnaire de plein droit tout membre qui en remplit plus les conditions fixées par les articles 6.1 ou 6.2."

Article 9.4 : b) des responsables des principales commissions permanentes instaurées par l'Assemblée Générale dont les commissions : "Syllabus", "Codes", "Evènements festifs", "Evènements académiques", "Evènements culturels", "Entraide Sociale", "Logistique", "Sponsoring", "Webmaster" et "Salle facultaire".

Article 9.5 : " Pour être candidat aux fonctions de président, il est nécessaire d'être délégué étudiant au sens des articles 6.1.a et 6.1.b. De plus, le candidat à la présidence doit de préférence avoir été administrateur de l'association durant un an au minimum."

Article 13.4 : "Chaque membre effectif possède une voix à l'Assemblée Générale, les membres adhérents ayant une voix consultative."

Article 19 : "Le Conseil d'administration prépare les comptes de l'exercice précédent et les budgets du prochain exercice. Il les présente à l'Assemblée Générale pour approbation et décharge au cours du mois de décembre."

Ajout de l'article 19bis : "Chaque année, après avoir été approuvés par l'Assemblée Générale, les comptes annuels de l'exercice précédent devront être déposés au greffe du tribunal de commerce compétent.

Article 21 : "Les membres de la Commission d'Entraide Sociale sont au nombre de cinq, en ce compris le responsable. Le président en exercice a une place de droit au sein de cette commission. Les membres sont élus par l'Assemblée Générale; Un sixième membre prend part aux décisions de la Commission Sociale et est élu au sein du Cercle de Droit contre financement de la part du Cercle de Droit asbl à déterminer chaque année par le Conseil d'Administration."

Ajout de l'article 21 bis : "Le responsable de la Commission d'Entraide Sociale ou tout membre chargé de la gestion des comptes de celle-ci tiendra une compatibilité accessible en permanence aux autres membres de la

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature

Commission d'Entraide Sociale et présentera les comptes de l'exercice annuel en cours à ces mêmes membres au minimum deux semaines avant l'Assemblée Générale."

Article 22 : "Les membres représentant le corps étudiant au sein du Conseil facultaire et des Commissions facultaires permanentes sont désignés par les représentants étudiants dans le respect du règlement de la Faculté."

3. L'Assemblée Générale a approuvé à l'unanimité le vote de décharge de l'ensemble des administrateurs de l'exercice précédent.

4. L'Assemblée Générale a pris acte de la démission des administrateurs suivants:

- BACKIEL Iwona, domiciliée au 19, Ed. Schelfhoutstraat à 1770 Liedekerke, née le 28 novembre 1990 à Bialystok, Pologne, au poste de responsable de la commission Syllabus;
- CHIAVETTA Camille, domiciliée au 142, rue de Haerne à 1040 Bruxelles, née le 10 mai 1993 à La Louvière, au poste de responsable de la commission Pulls facultaires;
- COUVERT Guillaume, domicilié au 361, chaussée romaine à 1020 Bruxelles, né le 12 juin 1992 à Uccle, au poste de trésorier;
- CROISANT Guillaume, domicilié au 169, rue Antoine Bréart à 1060 Saint-Gilles, né le 10 septembre 1990 à Braine-l'Alleud, au poste de président;
- DEBATY Héléne, domiciliée au 54, rue du Vallon à 1332 Genval, née le 29 mai 1992 à Uccle, au poste de responsable de la commission Sponsoring;
- DEFAUW Thomas, domicilié au 61, rue Stuyvenberg à 1150 Woluwé-Saint-Pierre, né le 22 novembre 1991 à Ottignies-Louvain-la-Neuve, au poste de responsable de la commission ARPJ-Jobdays;
- MEYLEMANS Robin, domicilié au 27A, rue du Boillois à 1330 Rixensart, né le 9 janvier 1991 à ..., au poste de responsable de la Commission d'Entraide Sociale;
- GOFFAUX William, domicilié au 34, rue de la Cueillette à 1180 Uccle, né le 4 septembre 1989 à Uccle, au poste de vice-président;
- KRASOWSKI Catherine, domiciliée au 23, rue Bulins à 1090 Jette, née le 23 mars 1991 à Bruxelles, au poste de responsable de la commission Editions.

5. L'Assemblée Générale a ensuite réélu les administrateurs suivants pour les postes mentionnés:

- BERNAERTS Maïka, domiciliée au 15, rue Guido Gezelle à 1030 Bruxelles, née le 25 mai 1993 à Bruxelles, au poste de présidente;
- BORGERS Laura, domiciliée au 22, Berthoutsstraat à 1860 Meise, née le 7 août 1992 à Uccle, au poste de responsable de la commission logistique;
- DI TULLIO Lucas, domicilié au 16, avenue du bois Jacob à 1310 La Hulpe, né le 31 juillet 1992 à Uccle, au poste de trésorier;
- FALLAS Arthur, domicilié au 23, avenue des Quatre Saisons à 1410 Waterloo, né le 3 septembre 1991 à Etterbeek, au poste de webmaster;
- THOMAS Benoît, domicilié au 36, avenue du Feuillage à 1420 Braine-l'Alleud, né le 25 juillet 1989 à Braine-l'Alleud au poste de vice-président.

6. L'Assemblée Générale a ensuite procédé à l'élection des administrateurs suivants:

- COLLARD Thomas, domicilié au 117 rue du Craetveld à 1120 Bruxelles, né le 17 septembre 1992 à Bruxelles, au poste de responsable de la commission salle facultaire;
- DELCOURT Marie, domiciliée au 23 rue du moulin de Roly à 5600 Philippeville, née le 16 juin 1995 à Charleroi, au poste de secrétaire;
- DEVILLEZ François, domicilié au 53 rue Saint-Martin à 6567 merbes-le-château, né le 13 janvier 1993 à Charleroi, au poste de vice-trésorier;
- ERNOULD Paul, domicilié au 29 rue du Pilon à 7604 Brasménil, né le 14 septembre 1990 à Mouscron au poste de responsable de la commission codes;
- PITSINOS Michalis, domicilié au 358, chaussée de Saint-Job à 1180 Bruxelles, né le 5 juillet 1989 à Uccle, au poste de responsable de la commission salle facultaire;
- SALAMONE Tyffanie, domiciliée au 59 rue du monument à 1340, Ottignies, née le 4 février 1991 à Ixelles, au poste de responsable de la commission syllabus;
- TALCHIU Adrian, domicilié au 2 Adriaan Walraevensstraat à 1850 Grimbergen, né le 11 décembre 1993 à Soldanesti, au poste de responsable de la commission événements festifs;
- TEPER Léa, domiciliée au 38 rue des Bergères à 1331 Rosières, née le 29 août 1993 à Bruxelles, au poste de responsable de la commission d'entraide sociale;
- VANHELLEPUTTE Nathan, domicilié au 17, avenue ferme de l'empereur, 1310 La Hulpe né le 19 août 1991 à Anderlecht, au poste de responsable de la commission événements académiques;
- VANDEHENDE Loïc domicilié au 41, avenue des Missionnaires, 1070 Anderlecht, né le 27 juin 1993 à Anderlecht, au poste de responsable de la commission événements culturels;
- VERRIER Charlotte domiciliée au 44 avenue Marie Louise à 1410 Waterloo, née le 4 novembre 1993 à Uccle, au poste de responsable de la commission sponsors.

7. Le Conseil d'Administration pour l'exercice 2013-2014 se compose donc comme suit :

- BERNAERTS Maïka au poste de présidente,

Réservé  
au  
Moniteur  
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

## Volet B - Suite

- BORGERS Laura au poste de responsable de la commission Logistique,
- COLLARD Thomas au poste de responsable de la commission Salle facultaire,
- DELCOURT Marie au poste de secrétaire,
- DEVILLEZ François au poste de vice-trésorier,
- DI TULLIO Lucas au poste de trésorier,
- ERNOULD Paul au poste de responsable de la commission Codes,
- FALLAS Arthur au poste de Webmaster,
- PITSINOS Michalis au poste de responsable de la commission Salle facultaire,
- SALAMONE Tyffanie au poste de responsable de la commission Syllabus,
- TALCHIU Adrian au poste de responsable de la commission Evènements festifs,
- TEPER Léa au poste de responsable de la Commission d'Entraide Sociale,
- VANHELLEPUTTE Nathan au poste de responsable de la commission Evènements académiques,
- VANDEHENDE Loïc au poste de responsable de la commission Evènements culturels,
- VERRIER Charlotte au poste de responsable de la commission Sponsors,
- THOMAS Benoît au poste de vice-président.

8. Les administrateurs suivants sont habilités à effectuer des paiements à partir des comptes bancaires de l'association : président, trésorier, vice-trésorier et responsable de la Commission d'Entraide Sociale.

Maika BERNAERTS,  
président

Marie DELCOURT,  
secrétaire